



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°653) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION CHŒUR SAINT-LOUIS **DÉCISION N° DM-20-099 EN DATE DU 27 MARS 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de l'Association « Chœur Saint-Louis de Vincennes » représentée par Madame Marie-Geneviève FRANCE, en qualité de présidente, et domiciliée, 41-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, afin d'organiser une répétition, le samedi 30 mai de 13 h 45 à 18 h dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Chœur Saint-Louis de Vincennes » représentée par Madame Marie-Geneviève FRANCE, en qualité de présidente, et domiciliée, 41-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salles, afin d'organiser une répétition, le samedi 30 mai de 13 h 45 à 18 h dans la salle Berlioz ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL